

PLAN BOIS



→ Le Plan Bois : « boîte à outils » de la Région pour plus de lisibilité des entreprises de la filière sur leurs opportunités multithématiques d'accompagnement:

- Harmonisation et rénovation des dispositifs d'aide, à l'échelle Occitanie (hors Programmes de Développement Ruraux 2014-2020, en vigueur aux échelle ex-LR et ex-MP jusque fin des programmes)
- Pour un accompagnement souple et complet des entreprises, adapté aux situations et besoins : déploiement des outils Pass / Contrat
- Un renforcement des dispositifs spécifiques bois (sur le type de dépenses éligibles notamment)
- Permettant d'accompagner la mise en œuvre du contrat de filière (une plus forte dynamique d'investissements visée, l'accompagnement aux actions structurantes)

Rappels :

12 septembre 2017 : 1ères Assises Régionales de la Forêt et du Bois Occitanie

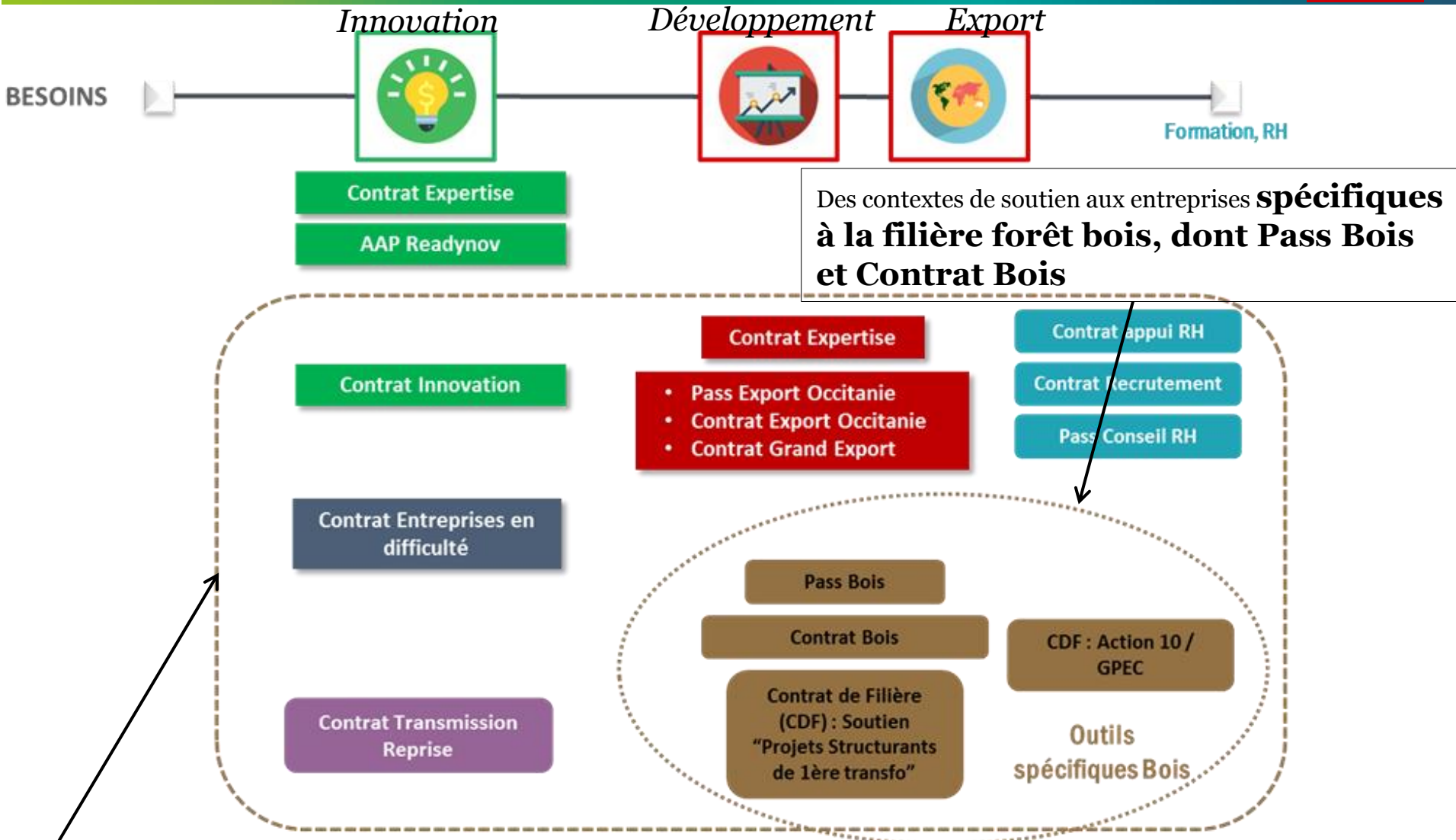
15 octobre 2018 : Signature du Contrat de Filière Occitanie 2019 – 2021

22 mars 2019 : Validation du PRFB Occitanie en CRFB

28 mars 2019 : Validation du Plan Bois en Assemblée Plénière du Conseil Régional

1^{er} juillet 2019 : Entrée en application des dispositifs Bois

II – Les différents dispositifs accessibles aux entreprises forêt bois



Des dispositifs d'accompagnement **déjà existants transversaux, non spécifiques forêt bois mais qui leur sont accessibles... et souvent peu connus**

Pass Bois :

- Finalité : réactivité de la réponse à la demande d'aide, simplification des dossiers
➔ répondre à une opportunité de marché ou un besoin d'investissement « mesuré »
- Conditions d'intervention: aide plafonnée à 20 000 € ; taux d'aide pouvant aller jusqu'à 50%
- Nature des dépenses éligibles : investissement « petit matériel » et conseils /études en amont d'un projet d'investissement

Contrat Bois:

- Finalité : Accompagnement sur un projet de développement global, sur plusieurs années
➔ encourager les entreprises à établir une stratégie à 3/5 ans
- Conditions d'intervention : subventions et avances remboursables, plafonds d'aide bien supérieurs, dans la limite des possibilités réglementaires (« régimes d'aide d'Etat »)
- Nature des dépenses éligibles : investissement matériel, conseil et étude et ingénierie, besoin en fonds de roulement,...

III – Plan Bois : Deux outils dédiés, le Pass Bois et le Contrat Bois



Pass Bois	Contrat Bois
Matériel d'exploitation et/ou de production neuf	
Matériel d'exploitation et/ou de production d'occasion, sous conditions	
Véhicule routier et matériel de remorquage neuf (pour entreprises d'exploitation forestière et de débardage par traction animale)	Aménagements immobiliers liés (plafonnés à 30% du matériel éligible)
Matériel roulant utilisés sur site de production pour levage et manutention (pour entreprises de 1 ^{ère} transfo)	
Pour les ETF : Matériels permettant amélioration de fonctionnement et conditions d'activité (métrologie numérisée, informatique embarqué,...) et gain en conditions de sécurité	
Pour les ETF : équipements forestiers de type grappins, grues d'abattage, pinces de débardage, remorques forestières,... à usage exclusivement forestier	

Dépenses immatérielles

Prestations externes d'études et de conseils en lien avec projet d'évolution d'activité de l'entreprise portant sur nouvel investissement projeté, amélioration de chaîne de production, gestion des flux, diversification vers nouveaux produits/services/activités/marchés

Dépenses immatérielles aidées en Avance Remboursable

Accroissement de la masse salariale liée au projet, sur 2 ans max

Augmentation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR), ex: coûts d'immobilisation stocks bois,...

Conseils et prestations externes liées au projet (max 1200€/j)

III – Plan Bois : Deux outils dédiés, le Pass Bois et le Contrat Bois



	Pass Bois	Contrat Bois
Origine crédits	Crédits Région (DAAF)	Crédits Région + FEADER (LR / MP) + FEDER (Pyrénées)
Bénéficiaires	ETF + 1 ^{ère} et 2 ^{nde} transformation	ETF + 1 ^{ère} et 2 ^{nde} transformation
Taux / Montants	Plafond d'aide régionale à 20 000 € ; plafond de dépense éligible 40 à 100 000 €, selon projet	Taux d'aide publique variable selon cadre de mise en oeuvre et territoire
Territorialisation	-	« Bonification » pour zones de Massif (Pyrénées + Massif Central)
Sollicitation	Au fil de l'eau	Au fil de l'eau OU AAP selon cadre de mise en oeuvre
Critères d'éco-conditionnalité	Nécessite de respecter les critères sur : conditions de travail, éthique, efficacité énergétique,...	

➔ RDV sur la page pour télécharger la plaquette :

<https://www.laregion.fr/Plan-Bois-La-Region-Occitanie-a-vos-cotes-pour-booster-tous-vos>

(recherche Google : « plan bois région Occitanie » : c'est le 2^{ème} résultat)

LE PASS BOIS

OBJECTIF

Un soutien ciblé et réactif à un besoin d'investissement rapide.

BÉNÉFICIAIRES

- Micro entreprises
- TPE / PME (au -1 salarié)
- Activité d'exploitation et de 1^{re}/2nde transformation.

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Matériel
 - Étude
 - Conseils
- Plafond de subvention
20K€ -

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Matériel d'exploitation et /ou de production neuf et d'occasion
- Véhicule routier et matériel de remorquage pour Entreprises de Travaux Forestiers (ETF)
- Équipements forestiers pour tracteurs agricoles
- Études et conseils

*J'ai un besoin
d'investissement
rapide et inférieur
à 100 000 €*



© Patrice Thebault



PLAN BOIS

La Région Occitanie
à vos côtés
pour booster
tous vos projets

LE CONTRAT BOIS



OBJECTIF

Accompagner une stratégie globale de développement de l'entreprise.

BÉNÉFICIAIRES

- Micro entreprises
- TPE/PME (au - 1 salarié)
- Activité d'exploitation et de 1^{re}/2nde transformation


CONDITIONS D'INTERVENTION

- Etudes - conseils - taux subvention jusqu'à 50%
- Matériel - taux de subvention jusqu'à 30% (40% si ETF* et selon matériel)
- Avance remboursable - jusqu'à 50% de l'assiette éligible .

Plafonds : subvention investissement 1 M€ (hors cadre FEADER) et avance remboursable 2 M€

* Entreprises de Travaux Forestiers

** Besoin en Fonds de Roulement



J'investis pour le développement stratégique de mon entreprise et son positionnement sur des marchés identifiés (montant > à 100 000 €)

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Matériel neuf et aménagements immobiliers liés
- Matériel d'occasion
- Matériel roulant (scierie)
- Pour les ETF* , matériel de métrologie, système embarqué...
- Etudes et conseils
- Accroissement de la masse salariale et augmentation du BFR** (immobilisation stocks...).

J'ai un projet d'envergure, innovant, pour mon entreprise, pour la filière bois régionale et pour le territoire : Appel à Manifestation d'Intérêt du Contrat de Filière.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT : PROJETS INNOVANTS

Du 20 septembre au 13 décembre 2019

Pour accompagner des projets* de 1^{re} et 2^{de} transformation de bois d'œuvre tout secteur d'activité (construction bois, ameublement, chimie verte, matériaux biosourcés...).

* Concerne des projets déjà avancés ou en réflexion

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Direction de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Service Territoires, Aménagement Rural et Forêt
Chargés de Mission Filière Forêt Bois :

Gildas TOULLEC (Montpellier)

04 67 22 98 92 - gildas.toullec@laregion.fr

Laurent BERTHELOT (Toulouse)

05 61 33 52 81 - laurent.berthelot@laregion.fr